

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 15 MARS 2022**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DARSAUT

**22 - 19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AIDE AUX TEMPS LIBRES ALSH**

**Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :**

La présente convention, conclue pour une durée de 4 ans de 2022 à 2025, définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide au fonctionnement dans le cadre de « l'Aide aux Temps Libres - ALSH » pour les équipements suivants :

- ALSH extrascolaire municipal d'Orthez,
- Accueil Jeunes d'Orthez,
- CLAE périscolaire municipal d'Orthez.

Les familles allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal au quotient familial de référence mentionné dans le règlement intérieur de l'année N, bénéficient d'une contribution de la CAF.

Ce droit s'applique pour les accueils extrascolaires, le mercredi, à la journée ou demi-journée, ainsi que pour les accueils adolescents dans le cas d'activités payantes uniquement.

La contribution de la CAF vient en déduction de la participation de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 21 MARS 2022

